

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 31 janvier à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 25 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie du Pré, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions : 01

Présents : Alexandra BUTEL, Jean LAPEYRE, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Marie-Jo CAYOL, Jérémy SARRAZIN, Marie-Paule ROGOU, Frédérique PRAL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS

Excusés/pouvoirs : Stéphane PATRAS (pouvoir donné à A. BUTEL), Cécile LAPEYRE

Secrétaire de séance : Jacqueline PUGET

Objet : Lotissement Les Lapiaz – délibération de principe fixant un prix plancher pour la vente des terrains

La commune de Saint Etienne en Dévoluy a créé un lotissement communal à Superdévoluy : le lotissement Les Lapiaz. Quinze lots avaient été constitués, neuf ont été vendus à ce jour.

Considérant les offres d'achat reçues régulièrement en mairie pour les lots restants,
Considérant la situation géographique dudit lotissement au sein de la station touristique de Superdévoluy et proches des pistes du domaine skiable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** pour les lots restants un prix plancher unitaire de 100 000€,
- **DIT** que les offres inférieures au prix plancher susmentionné seront rejetées,
- **DIT** que des contre-propositions pourront être formulées,
- **PRÉCISE** que ce prix plancher pourra légèrement varier selon les spécificités et contraintes de chaque lot.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 07-02-2023
Publié le : 07-02-2023
Affiché le : 07-02-2023